



ESPACE JEUNES

PROJET PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

- **Projet pédagogique** Page 3
- **Présentation du lieu** Page 3 et 4
- **Objectifs** Page 5
- **Actions et moyens** Page 5, 6 et 7
- **Evaluation** Page 7
- **Annexe** Page 8
 - Règlement intérieur Page 9

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Celui-ci est élaboré par l'équipe pédagogique. Il met en œuvre les intentions éducatives du projet éducatif de la commune et il définit les conditions de réalisations de l'accueil.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs accueillis.

Il permet de donner un sens aux activités proposées.

Il va de soit que le projet pédagogique ne doit pas rester figé : il peut évoluer toute l'année.

PRÉSENTATION DU LIEU

L'Espace Jeunes de Muzillac, ouvert depuis 1998, est une structure municipale. C'est un lieu d'accueil, d'échanges, et de rencontres pour les jeunes de 14 à 17 ans. Il se situe en centre bourg, sur la route de Billiers.

Les jeunes ont la liberté d'aller et venir dans le local mais doivent impérativement signaler leur arrivée sur un cahier et avoir rempli une fiche d'inscription valable pour l'année.

- Le local

Les jeunes disposent d'un local de deux salles et d'une cour sur laquelle est implantée un panier de basket, un abri de bus, décoré par les jeunes, d'une table extérieure (avec bancs) et d'une table de tennis de table.

- Les équipements

A l'intérieur des salles, divers matériels sont mis à disposition des jeunes afin de répondre à leurs besoins et attentes :

Matériel hi-fi et vidéo, matériel informatique (4 ordinateurs en réseau local), deux billards, une table de ping-pong, un baby foot, un jeu de fléchettes électronique, des jeux de société, un canapé et des fauteuils pour le coin bibliothèques, des livres et des magazines etc..

- Le financement

La municipalité vote annuellement un budget de fonctionnement permettant d'assurer le déroulement des activités prévues. L'accès à l'Espace Jeunes est soumis à une cotisation annuelle de 5€/jeune.

Pour certaines activités, une participation financière peut être demandée.

- Horaires d'ouverture

Période scolaire

Mercredi de 14h00 à 18h30

Vendredi de 17h à 19h00

Samedi de 14h à 18h30

Vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00 et le jeudi soir de 20h à 22h30
+ des séjours vacances pendant l'été.

- L'encadrement

L'encadrement est assuré par Thomas Charreau, animateur depuis 2002.

Animateur diplômé BAFA, BNS et VAE BEATEP et BAFD en cours.

Il est chargé de définir les objectifs pédagogiques en s'inspirant des orientations municipales, exprimées dans le projet éducatif, d'en assurer la mise en œuvre et d'en présenter le bilan à la fin de chaque exercice.

Il exerce cette responsabilité sous l'autorité de l'adjointe à la Jeunesse exerçant par délégation du maire.

- Fréquentation et provenance des jeunes

Actuellement (fin 2010/début 2011) 62 jeunes sont inscrits fréquentent régulièrement ce lieu

98% viennent de la communauté de communes et 2% de l'extérieur (souvent des connaissances des jeunes de passage).

Parmi les jeunes de la communauté de communes, 95% sont des Muzillacais.

OBJECTIFS

L'Espace Jeunes vise à accompagner et à guider les adolescents dans leur apprentissage de la vie en société. Il favorise l'épanouissement, la socialisation, la responsabilisation et l'engagement des jeunes.

L'épanouissement des jeunes

- Leur permettre de trouver du sens à leur quotidien et à leurs actions futures.
- Aiguiser leur créativité et leur curiosité.
- Leur permettre de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures.

La socialisation

- Accepter l'autre et ses différences.
- Appréhender et respecter les règles de vie en collectivité.
- Valoriser les actions collectives.

La responsabilisation et l'autonomie

- Favoriser l'écoute et le dialogue, établir un climat de confiance
- Développer l'autonomie des jeunes individuellement et au sein d'un groupe.
- Permettre le libre choix des activités.
- Encourager le jeune aux prises d'initiative telle que choisir, décider, proposer.

L'engagement

- Permettre aux jeunes d'exprimer leurs envies et attentes.
- Inciter à l'implication personnelle dans le fonctionnement du groupe.
- Guider les jeunes dans la réalisation de leurs propres projets.

La solidarité

- Favoriser l'entre aide en profitant des aptitudes et des compétences de chacun.

LES ACTIONS ET MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

○ **Les relations animateur/jeunes**

L'animateur est garant de la sécurité physique, psychologique, affective et morale des jeunes. A l'écoute des adolescents, il les accompagne et les guide dans l'élaboration de leurs projets

○ **Les relations animateur/familles**

L'animateur se tient à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s). Dans le cas de situations difficiles (pour le jeune et/ou sa famille), **il doit respecter la confidentialité des informations données.**

Le projet pédagogique est mis à la disposition au sein de l'Espace Jeunes mais sera également envoyé aux parents suite à l'inscription de leur(s) enfant(s).

○ **Vie quotidienne**

Le fonctionnement général de l'Espace Jeunes repose sur le respect d'un règlement intérieur. S'agissant d'une structure pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur l'engagement des jeunes. Cette mobilisation nécessite néanmoins un apprentissage progressif.

A ce titre et pour les plus jeunes, il convient d'exprimer ses envies, ses attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles. Pour les plus âgés, il convient de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur). Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques....) De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques.

Elaboration et organisation des activités de l'Espace Jeunes avec l'aide de l'animateur

- Concerts, ateliers artistiques, activités sportives, sorties, actions solidaires (Téléthon ...)

Participation aux actions culturelles, artistiques, sportives et municipales proposées par la commune

Echanges inter jeunes

- Rencontres sportives, culturelles, ou autres, de la communauté des communes, d'une autre région de France, d'un autre pays. D'autres structures jeunes existent sur le territoire, et des activités peuvent être organisées en commun.
- Chantier des jeunes
 - **Organisation de camps ou de séjours vacances**
 - Ce mode de vacances est une ouverture aux autres et au monde. Il permet l'apprentissage de la vie en collectivité et quotidienne, tout en favorisant l'éducation à la citoyenneté. Il responsabilise le jeune en l'investissant dans la préparation et le déroulement de ses vacances.

Rencontre avec des acteurs locaux

- Forum des métiers
- Espace emploi formation de la communauté de communes du pays de Muzillac
- PIJ
- Coordinatrice de la communauté de communes du pays de Muzillac

L'EVALUATION

L'évaluation se fera tout au long de l'année par l'observation de plusieurs critères :

- Intérêt croissant ou non des jeunes pour les projets vacances
- Evolution de la fréquentation de la structure
- Evolution du comportement et attitudes des jeunes vis-à-vis des autres

L'évaluation se fera également par bilans oraux et écrits avec les participants aux diverses activités lors de moments formels ou non.

ANNEXE



REGLEMENT INTERIEUR

Toute personne fréquentant l'Espace Jeunes s'engage à respecter pleinement le règlement ci-dessous :

- **RESPECT DES PERSONNES** (toutes violences physiques et morales sont strictement interdites)
- **RESPECT DU MATERIEL ET DES LOCAUX** (en cas de dégradation volontaire, une réparation sera demandée aux responsables)
- **MAINTIEN DE LA PROPRETE ET DU RANGEMENT DU LOCAL** (intérieur et extérieur, mettre ses déchets dans les poubelles, le balai ou l'aspirateur sera à passer chaque soir. Quand on utilise quelque chose : on le range)
- **INTERDICTION DE FUMER DANS LE BATIMENT ET DANS LA COUR**
- **INTERDICTION DE CONSOMMER, D'INTRODUIRE OU DE VENIR SOUS L'EMPRISE DE PRODUITS PSYCHOACTIFS** (alcool, cannabis ...)
- **OBLIGATION DE REMPLIR UNE « FICHE INSCRIPTION »** (cette fiche vous permettra de participer à toutes les activités organisées par la structure)
- **OBLIGATION DE S'INSCRIRE SUR LE CAHIER DE PRÉSENCE CHAQUE JOUR**
- **OBLIGATION DE GARER SON DEUX ROUES DANS LA COUR DE L'ESPACE JEUNES ET DE NE PAS L'UTILISER DANS L'ESPACE EXTERIEUR** (ne pas laisser son deux roues sur le trottoir à l'extérieur)
- **LES ENTREES ET SORTIES DE LA COUR SE FERONT MOTEUR ETEINT**
- **EN AUCUN CAS, L'ESPACE JEUNES NE SERA RESPONSABLE DES VOLS, DISPARITIONS OU DETERIORATIONS DES VETEMENTS OU AUTRES OBJETS DIVERS DANS SES LOCAUX, L'ESPACE EXTERIEUR OU LORS DES SORTIES**
- **LE RESPONSABLE DE L'ESPACE JEUNES SE RÉSERVE LE DROIT D'EXCLURE, APRES AVERTISSEMENT OU NON, LE OU LES JEUNES NE RESPECTANT OU N'ACCEPTANT PAS CE PRÉSENT REGLEMENT**